

*M. Woodsworth:*

Q. Dans le but de faire la lumière sur ce point, comme je le comprends, permettez-moi de mentionner un autre genre d'assurance; en certaines parties de l'Europe continentale, en France et en Belgique, en ce qui concerne les assurances et les allocations de famille, l'association des manufacturiers d'une part et les organisations ouvrières, "les syndicats", de l'autre ont conclu un arrangement entre eux, en dehors de tout concours gouvernemental et c'est un système volontaire. En Grande-Bretagne, au contraire, c'est une initiative gouvernementale qui traite avec les ouvriers ou employés individuellement, et aussi avec le patron, et comprend les ouvriers, qu'ils fassent partie ou non d'un syndicat. J'aimerais à connaître votre opinion sur cette question?—R. Je serais en faveur d'une contribution, de la part des gouvernements, des patrons et des ouvriers, à un tel fonds.

Q. Êtes-vous en mesure de nous fournir des renseignements sur les conditions du chômage dans la province de Québec qui justifieraient l'adoption d'un tel projet?—R. Dans la ville de Québec?

Q. Non, dans toute la province?—R. Mes connaissances sur la situation du chômage dans Québec, tirées de renseignements en la possession de ma propre organisation, indiqueraient que cinq ou six mille personnes tireraient profit d'une telle loi.

Q. C'est-à-dire qu'environ 25 pour cent seraient sans ouvrage une partie de l'année?—R. Cinq ou six mille chômeurs, chiffre qui représente ce que l'on est convenu d'appeler le chômage saisonnier.

*Le président:*

Q. Combien de temps durerait ce chômage saisonnier?—R. Cette période de chômage saisonnier dure environ trois ou quatre mois par année.

*M. Heaps:*

Q. Auriez-vous la bonté de nous exposer, au nom de votre propre groupe, la situation générale du travail dans Québec?—R. Je crois que cinq ou six mille représente le nombre des chômeurs appartenant aux syndicats.

Q. Quelles occupations particulières vos syndicats représentent-ils?—R. La plupart des industries de Québec sont représentées au sein du syndicat au nom duquel je vous parle.

*M. Neill:*

Q. Vous ne parlez pas des ouvriers ordinaires?—R. Non.

*M. Letellier:*

Q. Est-ce que ces cinq ou six mille personnes sont de la ville de Québec seulement?—R. Ces cinq ou six mille sans-travail appartiennent aux métiers, ainsi qu'à la catégorie des débardeurs. Ils font partie de toutes les organisations qui, selon moi, constituent effectivement des syndicats ouvriers.

*M. Woodsworth:*

Q. Mais le chômage est probablement plus considérable dans les rangs des ouvriers d'occasion que parmi les ouvriers expérimentés?—R. Oui.

Le PRÉSIDENT: Les conditions du chômage ne paraissent pas trop sérieuses. Par exemple, 25 pour cent de 20,000 ou 25,000 travailleurs, c'est environ 5,000 par année pendant une période de trois ou quatre mois de l'année. C'est ce qui voudrait dire un mille en moyenne pour tout Québec dans une année.

*M. Heaps:*

Q. Non, pas pour tout Québec. Le témoin ne représente qu'une section.

Le TÉMOIN: Je représente les syndicats catholiques et nationaux seulement.

M. HEAPS: Il représente une partie seulement du travail organisé de Québec?